



SAVOIR ROULER A VELO CHARTRE DEPARTEMENTALE DE HAUTE-SAVOIE

74

La charte départementale, conçue et signée par les acteurs du SRAV en Haute-Savoie, a pour objet de préciser et d'établir des préconisations dans la mise en œuvre du SRAV. Elle s'appuie sur la démarche nationale disponible sur le site : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>.

La charte traduit les engagements des partenaires. Elle est le fruit d'un diagnostic partagé des acteurs locaux pour répondre à un objectif commun : promouvoir la pratique du vélo en toute sécurité.

Bloc 1 : Savoir pédaler

- Il s'agit du bloc le plus important dans le SRAV car les compétences motrices acquises sont primordiales pour les blocs suivants. Pour être concentré et attentif sur la chaussée, aux autres usagers et au code de la route, il est indispensable d'être « à l'aise » sur son vélo.
- Durée du bloc préconisée : 8 à 10 heures.
Le nombre d'heures correspond au volume horaire total. Il peut être réparti sur plusieurs années.
- Durée minimum d'une séance : 2 heures.
Attention, cette durée pourra largement être diminuée pour les plus petits (5-6 ans).
- Age de validation du bloc : à partir de 7/8 ans (CE1/CE2).
- Enseignement : à partir de 4 ans (petite section maternelle).
- Gestion matérielle : l'intervenant doit avoir de bonnes compétences en mécanique pour pouvoir réparer des petites pannes ou faire les réglages de base. Un des freins du SRAV est la compétence de l'encadrement sur ce domaine.
- Compétences complémentaires : aborder l'apprentissage des évitements.
En complément de l'apprentissage du changement de direction (tendre le bras pour avvertir d'un changement de direction tout en orientant son regard vers la destination choisie), il est nécessaire d'aborder les évitements. La compétence d'évitement nécessite de désynchroniser le regard tout en roulant, d'être capable d'orienter rapidement son regard pour trouver des échappatoires et de modifier sa trajectoire face à des situations de danger.
- Modalités d'évaluation : évaluation continue ou évaluation en fin de bloc.

Bloc 2 : Savoir circuler

- Durée du bloc préconisée : 4 heures.
Apprentissage des panneaux de la signalisation routière de 1 à 2 heures en salle ou sur le terrain à pied ; apprentissage sur circuit : 2 heures.
- Enseignement : dès 4/5 ans (maternelle) avec des adaptations sur le contenu abordé (utiliser seulement la couleur et la forme des panneaux, aborder le sens de circulation notamment dans un giratoire).
- Modalités de mise en œuvre : durant le bloc 2, l'éducateur sportif ou l'enseignant pourra s'appuyer sur des intervenants spécialisés en sécurité routière (ex : police municipale).
La conduite du bloc 2 nécessite en plus des compétences de sécurité routière, des compétences de mécanique (pour régler les pannes des enfants) et des compétences sportives (pour choisir un comportement adapté en vélo et adapté le circuit aux contraintes du vélo).
- Piste de sécurité routière : l'aménagement de la piste devra proposer au minimum un carrefour en croix, un carrefour giratoire, un cédez le passage, une priorité à droite, un stop, un tourner à gauche et un passage piéton. Le circuit doit être contextualisé au milieu prévisible d'évolution des pratiquants.
- Pour les communes rurales, ne disposant pas d'un réseau suffisant de voie publique et ne permettant pas d'illustrer de manière large le code de la route, le volume du bloc 2 pourra être augmenté. De cette manière, l'enfant aura rencontré au moins sur le bloc 2 les principales règles du code de la route.
- Modalités d'évaluation : évaluation continue ou évaluation en fin de bloc.

Bloc 3 : Savoir rouler à vélo

- Durée du bloc préconisée : 5 à 6 heures.
- Enseignement : dès l'âge de 9 ans (cycle 3).
- Evaluation : à partir de 9 ans (cycle 3).
- Il est préférable de faire cette évaluation au printemps ou au début d'automne, de manière à ce que les enfants puissent transférer ces apprentissages dans leur vie de tous les jours.
- Dans ce bloc, il est important de travailler sur la capacité d'attention de l'enfant. Cette compétence est indispensable pour son évaluation.
- Les évitements enseignés au cycle 1 seront abordés sur les différentes situations rencontrées en circulation.
- Modalités de mise en œuvre : 6 fois 1 heure, 3 fois 2 heures, etc.
- Cas de figure à évaluer sur la voie publique : un carrefour en croix, un carrefour giratoire, un cédez le passage, une priorité à droite, un stop, un tourner à gauche, un passage piéton et les signalisations spécifiques vélo (cédez le passage cyclistes, sas vélo, début/fin de piste).

Modalités d'évaluation Bloc 3

Un des objectifs du SRAV est de favoriser les déplacements individuels des enfants de leur lieu de domicile vers leurs différents lieux d'activité (école, loisir, ...). Dans cette optique, il est impératif que sur le bloc 3 puissent être évaluées la compétence de « rouler en groupe » et la compétence de « rouler seul ».

Pour réaliser l'évaluation individuelle de chaque enfant, les deux modalités suivantes sont possibles en fonction du contexte local :

Cas 1 évaluation individuelle du bloc 3 :

En situation de circulation relativement faible, l'organisation prévue peut être la suivante :

- Chaque enfant suit un parcours imposé en autonomie.
- Les intervenants sont disposés de manière à ce que les enfants aient toujours à vue un adulte. Ils sont capables d'arrêter un enfant à tout moment pour des raisons de sécurité.
- Les enfants ont réalisé au préalable le parcours de manière collective pour le mémoriser.

Cas 2 évaluation individuelle du bloc 3 :

En situation de circulation plus importante, l'organisation prévue peut être la suivante :

- Chaque enfant suit individuellement un parcours imposé suivi par un intervenant placé immédiatement derrière lui.
- L'intervenant accompagnant n'intervient pas, sauf en cas de sécurité.
- Dans ce cas l'encadrant peut être seul avec un enfant ou en petit groupe de 4 à 6 enfants.

Ce dispositif, contrairement au précédent, est plus coûteux en temps, car il nécessite d'avoir pour chaque enfant un intervenant. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il est plus adapté en zone de circulation dense.

L'éducateur, l'enseignant devra choisir des mises en situation qui lui permettent d'avoir l'assurance que l'enfant est attentif dans la circulation routière.

En milieu rural ou sur des lieux ne disposant pas d'un réseau suffisant de voie publique et ne permettant pas d'illustrer de manière large le code de la route, l'évaluation du bloc 3 pourra être construite pour reproduire de manière « artificielle » des mises en situation inexistantes sur place.

Rappel : le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans. Au-delà de 12 ans, les partenaires de la charte s'engagent à le rendre obligatoire lors des phases d'apprentissage et d'évaluation de chacun des 3 blocs. Il constitue également un Equipement de Protection Individuel (EPI). A ce titre, il est nécessaire d'assurer son suivi (cf. réglementation EPI code du sport).

Les partenaires de la Charte départementale en Haute-Savoie :

